

PROLOGUE

Société Anonyme au capital de 13 795 360,20 €
Siège Social : 92230 GENNEVILLIERS
101 avenue Laurent Cély
382 096 451 R.C.S. NANTERRE

Augmentation de capital par compensation de créances

Conformément à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, l'opération ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

Prologue (Euronext – FR0010380626 – PROL) annonce la réalisation d'une augmentation de capital dont la libération est opérée par compensation de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes.

Le 23 avril 2019, le Président Directeur Général, agissant sur délégation de pouvoir octroyée par le Conseil d'administration du 23 avril 2019, lui-même agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée générale mixte du 21 juin 2018 (19^{ème} résolution), décide d'augmenter le capital par l'émission réservée de 133 333 actions nouvelles ordinaires de 0,30 € de nominal chacune, libérées par compensation de créances, intégralement souscrite par la société Vivre au Sud, soit une augmentation de capital de 39 999,90 €.

Le prix par action est fixé à 0,45 €, soit 0,30 € de valeur nominale et 0,15 € de prime d'émission.

Incidence de l'émission des 133 333 actions nouvelles sur la participation de l'actionnaire qui détiendrait 1% du capital de la société :

Incidence de l'émission sur la participation de l'actionnaire	Participation de l'actionnaire
Avant émission des actions nouvelles	1%
Après émission des 133 333 actions nouvelles	0,99%

Publication, le 12 juin 2019

Contact :
Sylvie PROST-BOUCLE
actionnaire@prologue.fr
01 41 47 70 06